



DECISION ADMINISTRATIVE

N°132/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de collaboration avec les Conteurs du Mardi dans le cadre du festival théâtre « tu peux l'ouvrir »

Considérant l'organisation du festival théâtre « tu peux l'ouvrir » du mercredi 12 au samedi 15 octobre 2022 sur la commune de Vif ;

Considérant la volonté de la commune de proposer des spectacles auprès des enfants, lors de l'événement ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat avec l'association « **Les Conteurs du Mardi** », demeurant 204 routes de la traverse 38119 Villard St Christophe, représentée par Mme Véronique Colmagne, pour la prestation du mercredi 12 octobre 2022 à 17h, à la salle des fêtes de Vif, pour un montant total de 120.00 euros TTC (cent vingt euros).

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 12 Septembre 2022

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy Genet